



**MINISTÈRE
DE LA SANTÉ
ET DE LA PRÉVENTION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Vaccination des femmes enceintes contre la coqueluche

Questions/Réponses à destination du public

juin 2022

1. Qu'est-ce que la coqueluche ?

La coqueluche est une maladie infectieuse respiratoire très contagieuse due à une bactérie. Elle se transmet principalement par la toux.

Les principaux signes de la coqueluche sont chez l'enfant et l'adulte une toux prolongée, sans fièvre.

Elle est grave et peut être mortelle chez les nourrissons, surtout avant 3 mois.

2. Je suis enceinte, pourquoi me faire vacciner contre la coqueluche ?

Les études ont montré que la meilleure façon de diminuer le risque de coqueluche chez un nourrisson est de le protéger grâce aux anticorps produits par la mère lorsqu'elle est vaccinée pendant la grossesse.

Les anticorps protecteurs de la mère sont transférés au fœtus à travers le placenta : le nouveau-né est ensuite protégé dès sa naissance et pendant les premiers mois de sa vie par les anticorps de sa mère, en attendant d'en développer lui-même.

C'est très important car la coqueluche est particulièrement dangereuse dans les premiers mois de vie pendant lesquels le nourrisson n'est pas encore protégé.

Pour rappel la vaccination du nourrisson commence à 2 mois. Et pour être complète et efficace, 3 doses sont nécessaires : à 2, 4 et 11 mois.

3. Quand faut-il se faire vacciner lorsque l'on est enceinte ?

Il est recommandé de se faire vacciner contre la coqueluche à partir 2^e trimestre de grossesse, en privilégiant la période entre le 5^e et le 8^e mois de grossesse (20 et 36 semaines après les dernières règles).

Il s'agit en effet de se faire vacciner suffisamment tard au cours de la grossesse pour que le fœtus ait une grande quantité d'anticorps au moment de la naissance, mais pas trop tard pour que la femme enceinte ait le temps de produire les anticorps avant l'accouchement.

4. Quelle est l'efficacité du vaccin ?

La vaccination contre la coqueluche pendant la grossesse permet, pour les nourrissons de moins de 3 mois :

- > de **diviser par presque 4 le risque de coqueluche**
- > de **réduire de moitié le nombre d'hospitalisations**
- > de **réduire de 95% le nombre de décès** liés à la coqueluche.

5. Au bout de combien de temps l'enfant est-il protégé par la vaccination de sa mère ?

Il faut au moins 1 mois entre la vaccination de la mère et l'accouchement pour que le nouveau-né soit protégé. Il est alors protégé dès sa naissance et sa protection dure au moins 3 mois.

6. Je suis enceinte et j'ai été vaccinée contre la coqueluche il y a peu de temps (par exemple, lors de ma grossesse précédente il y a moins Oui, il faut vacciner pendant la grossesse et pour chaque grossesse.

Oui, il faut vacciner pendant la grossesse et pour chaque grossesse.

En effet, même si la mère est protégée contre la coqueluche par le vaccin fait avant la grossesse, la quantité d'anticorps qu'elle a fabriqué après sa vaccination diminue assez vite et n'est pas suffisante pour bien protéger le nouveau-né.

Il faut donc une injection à partir du 2^e trimestre de la grossesse pour permettre un transfert des anticorps maternels au fœtus en quantité suffisante.

Cette vaccination est à répéter à chaque grossesse pour protéger chaque enfant à naître.

Il n'y a aucun risque à répéter les injections en respectant un délai d'au moins 1 mois entre 2 doses de vaccin.

7. Pourquoi vacciner la mère à chaque grossesse ?

La quantité d'anticorps de la mère après la vaccination diminue assez rapidement. En conséquence pour assurer une production plus importante d'anticorps maternels et leur passage au fœtus et protéger plus efficacement le nouveau-né, la vaccination de la femme est nécessaire à chaque grossesse.

8. La vaccination contre la coqueluche des femmes enceintes est-elle recommandée dans d'autres pays ?

La vaccination contre la coqueluche des femmes pendant leur grossesse est recommandée par l'OMS. Elle a été mise en place par une trentaine de pays dans le monde depuis au moins dix ans en Europe (Espagne, Irlande, Royaume-Uni, République tchèque, Belgique, Suisse), en Amérique (Argentine, Brésil, Canada, Colombie, États-Unis, Mexique) et en Océanie (Australie, Nouvelle-Zélande). Elle est en place à Mayotte depuis 2018.

Dans les pays où les femmes enceintes sont vaccinées contre la coqueluche, on constate une baisse du nombre de cas, d'hospitalisations et de décès par coqueluche chez les nourrissons, en particulier ceux âgés de 0 à 3 mois.

9. Pourquoi ne pas faire ce vaccin juste après la grossesse, comme c'était le cas avant ?

La vaccination des femmes enceintes contre la coqueluche est recommandée dans de nombreux pays. Cette vaccination de la mère pendant la grossesse est plus efficace pour protéger le nourrisson dans les 1^{ers} mois de sa vie que la vaccination de la femme avant la grossesse ou à l'accouchement.

10. Les autres personnes qui habitent dans le même foyer que mon bébé doivent-elles aussi se faire vacciner contre la coqueluche ?

Si la femme enceinte n'a pas été vaccinée ou si elle a été vaccinée trop tardivement pendant la grossesse, une stratégie dite de cocooning est à mettre en place. Cela consiste à vacciner l'entourage proche du nourrisson (la mère, le conjoint, la fratrie, et toute autre personne pouvant être en contact étroit et durable avec le nourrisson pendant ses 6 premiers mois), afin d'éviter de lui transmettre la coqueluche.

Il est dans ce cas recommandé, idéalement avant la naissance de l'enfant, de vacciner contre la coqueluche :

- les adolescents et les personnes de moins de 25 ans si leur dernier rappel de coqueluche date de plus de 5 ans
- les personnes de plus de 25 ans si leur dernier rappel de coqueluche date de plus de 10 ans

En revanche, si la mère a été vaccinée pendant la grossesse et au moins un mois avant l'accouchement, il est simplement conseillé pour les proches de faire le point avec un professionnel de santé pour s'assurer d'être bien à jour de ses vaccinations.

11. Quel vaccin est utilisé pour la vaccination contre la coqueluche pendant ma grossesse ?

Le vaccin contre la coqueluche n'existe que sous forme combinée aux vaccins contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite.

Il n'y a aucun risque de répéter les injections avec ce vaccin combiné en respectant un délai d'au moins 1 mois entre 2 doses de vaccin.

12. Quels sont les effets indésirables du vaccin contre la coqueluche ?

Les effets indésirables les plus fréquents sont habituels : douleur ou rougeur au site d'injection, réactions générales comme de la fièvre, des douleurs musculaires un peu moins souvent et très rarement des réactions allergiques.

Les pays qui vaccinent les femmes enceintes contre la coqueluche n'ont observé aucune augmentation des effets indésirables chez la femme, le fœtus ou le nouveau-né.

13. Y-a-t-il des contre-indications au vaccin contre la coqueluche chez les femmes enceintes ?

Les contre-indications sont très rares.

Ces vaccins ne doivent pas être utilisés en cas :

- D'allergie aux substances actives, à l'un des autres composants du vaccin, ou aux résidus à l'état de traces ;
- D'encéphalopathie (maladie du cerveau) de cause inconnue, survenue dans les sept jours suivant une vaccination précédente avec un vaccin contenant la valence coquelucheuse.

14. N'est-il pas dangereux de vacciner à chaque grossesse contre la coqueluche ?

Il n'est pas dangereux de répéter les vaccinations en respectant un délai d'au moins un mois entre 2 injections.

L'efficacité de ce vaccin combiné, et sa tolérance sont bonnes, même quand on répète les injections. Il n'existe pas d'excès de prématurité, de malformations ou de mortalité fœtale, ni d'effets spécifiques chez les femmes.

15. La vaccination des femmes enceintes contre la coqueluche est-elle obligatoire?

Non, la vaccination des femmes enceintes contre la coqueluche n'est pas obligatoire mais elle est recommandée à chaque grossesse pour que le nouveau-né puisse avoir un taux maximal d'anticorps maternels.

16. Le vaccin est-il remboursé?

Avant le 6^e mois de grossesse, l'Assurance Maladie rembourse à 65% le vaccin contre la coqueluche dans le cadre des recommandations, sur ordonnance du médecin. La part restante est prise en charge par les complémentaires santé (mutuelles). La vaccination peut également être réalisée gratuitement en PMI ou dans un centre de vaccination.

A partir du 6^e mois de grossesse, le vaccin contre la coqueluche est pris en charge à 100% par l'Assurance Maladie.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à en parler avec votre professionnel de santé.
Vous trouverez également toutes les informations sur [vaccination-info-service.fr](https://www.vaccination-info-service.fr)